

Concours de Scénario du Festival du Jeu de Rôle 2022

Préambule

L'association « ASSOCIATION NICKEL », 2 rue du General de Gaulle 68240 Kaysersberg Vignoble SIREN 819 627 001, **ci-après dénommée « l'Organisateur »**, organise un Jeu intitulé « Concours de Scénario du Festival du Jeu de Rôle 2022 », **ci-après dénommé « le Jeu »**. Dans le cadre du Festival du Jeu de Rôle, organisé par l'Organisateur à Kaysersberg, du 07/05/2022 au 08/05/2022 et du 06/05/2023 au 07/05/2023, en partenariat avec la société SAS BOOK IN GAME par le Studio Deadcrows, RCS Montpellier SIREN 819 634 072, **ci-après désigné « Le Partenaire »**.

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

Règlement

Article 1

Le concours de scénario débute le lundi 09 mai 2022 00h00 et s'achève le vendredi 25 novembre 2022 minuit. Les envois des scénarios débutent le lundi 09 mai 2022 et se terminent le dimanche 04 septembre 2022 à minuit, dans les conditions prévues au présent règlement. Toute inscription incomplète à cette date ne pourra pas être prise en compte. Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le concours est ouvert à toute personne de plus de 18 ans. Les gagnants du précédent concours intégreront le jury, en qualité de membres d'honneur.

Dans le cadre du jeu, un Jury (cf article 5), désignera les gagnants parmi les participants,

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, y compris le préambule.

Ci-après « le Règlement ».

Article 2

Les participants au concours doivent rédiger un scénario de jeu de rôle original, en français, sur le thème : "Un soupçon de Western ! Au travers de votre scénario, réinventez les classiques du

Western à votre sauce : spaghetti, médiéval-fantastique, galactique voire préhistorique !"

Le système utilisera des seuils de difficulté (pour les tests, les antagonistes...) afin que les scénarios puissent être facilement adaptables à n'importe quel système.

Seuils de difficulté :

- Très Facile
- Facile
- Moyen
- Difficile
- Très Difficile

Il est interdit d'incorporer des éléments soumis à droits d'auteurs ou de toute propriété intellectuelle n'appartenant pas au participant et non libres d'utilisation.

Il est conseillé de s'appuyer sur la charte rédactionnelle publiée par l'Organisateur.

Une seule participation par auteur.

Article 3

La participation au concours est validée au respect de l'intégralité des conditions suivantes, avant la date de fin des inscriptions fixée au 04 septembre 2022 à minuit :

- Le participant doit s'inscrire sur le site du Festival du Jeu de Rôle :

www.festivaldujeuderole.fr, le formulaire étant disponible sous le menu “Concours de scénarios / Inscription au concours de scénarios”

- Le participant doit remplir les champs du formulaire concours (Titre du scénario, Durée estimée, Ambiance, Synopsis, etc)
- Le participant doit envoyer à l'adresse jdr.nickel@gmail.com, un scénario original entre 25 000 et 30 000 signes, espaces compris, hors aides de jeu (entre 1 et 3 pages), en utilisant la charte rédactionnelle disponible sur le site : www.festivaldujeuderole.fr sous le menu “Concours de scénarios / Inscription au concours de scénarios”. L'envoi comprendra 2 versions numériques :
 - 1 version pdf signée par l'auteur.
 - 1 version modifiable compatible Microsoft Word ou Google Docs.Il joindra aussi 1 copie recto/verso de sa carte d'identité ou passeport.

Les participants autorisent l'Organisateur et le Partenaire à :

- citer leur nom, prénom, ou pseudonyme, âge, ville de résidence
- diffuser un extrait du scénario (textes, illustrations, croquis...)
- diffuser le cas échéant des photos
- modifier, corriger l'extrait en cas, notamment de fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe

dans tous leurs moyens de communication ou de promotion pendant toute la durée du Jeu et

à l'occasion de tous jeux concours ultérieurs ou manifestations hors concours. Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, marques, images, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné et ce jusqu'à la signature potentielle d'un contrat d'édition (Article 6).

Article 4

Pour chaque édition du concours un auteur/une autrice de jeu de rôle français, sera sollicité(e) pour parrainer le concours. Il/Elle sera membre du jury pour l'édition en cours et pourra écrire un ou plusieurs scénarios publiés dans le recueil, en suppléments des gagnants (hors participation du concours).

Article 5

A compter du samedi 10 septembre 2022, un jury étudiera les scénarios reçus afin de déterminer un groupe de gagnants.

Le jury s'attachera à évaluer avant tout la qualité du scénario : l'originalité, la structuration et la qualité de la rédaction, l'intrigue, les rebondissements, le rythme et l'ambiance, les encarts, l'aide à la maîtrise, les aides de jeu et les personnages décrits. Le respect du règlement ainsi que l'orthographe et la grammaire seront évalués également. Les meilleures intrigues / histoires permettront de départager les participants.

Ce jury sera composé de personnes volontaires parmi les organisateurs du Festival du Jeu de Rôle, de représentants des partenaires, du parrain de l'édition et des gagnants du concours précédent qui se réuniront afin de délibérer.

Le jury se réserve le droit de nommer, ou non, un scénario dans la catégorie “Espoir du Jury”.

L'annonce des gagnants, au nombre initial de trois, sera faite le vendredi 25 novembre 2022 sur tout ou partie des moyens de communication de l'Organisateur (tel que sa page Facebook et / ou son site internet) aussi bien que sur l'ensemble des moyens de communication du Partenaire, ainsi que de tous les moyens de promotion internes ou externes (publicités, relais de communication ...).

Dans le cadre d'un financement participatif organisé par l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit de sélectionner ou non, un ou plusieurs autres gagnants en fonction de sa ligne éditoriale ou du niveau de financement atteint. En cas de désistement d'un gagnant, le suivant dans l'ordre sera désigné à sa place.

Article 6

Les participants sélectionnés, sous réserve de l'accord préalable du Partenaire et de la signature du contrat d'édition signé entre le Participant sélectionné, l'Organisateur et le Partenaire, pourront entamer un travail d'édition aboutissant au recueil de scénarios.

Ce travail à la fois par l'Organisateur et en dernier ressort par le Partenaire (de correction, de mise en forme et d'illustration) pourra être mis en place entre l'annonce des résultats et le Festival du Jeu de Rôle 2023. Le Partenaire étant libre de mettre en avant un participant sélectionné plutôt qu'un autre en fonction de la ligne éditorialiste qu'il aura choisie.

Un financement participatif sera mis en place par l'Organisateur, sur une plateforme de

financement

participatif.

Article 7

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et de l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur jdr.nickel@gmail.com et ASSOCIATION NICKEL, 2 rue du General de Gaulle 68240 Kaysersberg Vignoble. L'Organisateur et le Partenaire ne sauraient être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 8

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. L'Organisateur et le Partenaire se réservent la possibilité d'annuler le présent concours à tout moment.